



AUTOLIB' : UN NOUVEAU SERVICE LPA

DOSSIER DE PRESSE

FEVRIER 2008

CONTACTS PRESSE

Lyon Parc Auto
Francis GINDE

Agence Communiquez
Stéphanie Bannemur

SOMMAIRE

I.	LPA développe un nouveau service : l'autopartage	p.3	
	1. Naissance d'un pôle lyonnais d'autopartage		P.3
	2. Un nouveau service : Autolib'		P.4
	3. 2008, l'année du développement	P.5	
	4. Autolib' en pratique	P.6	
II.	L'autopartage, une autre idée de la voiture	p.8	
	1. Un concept méconnu en France		p.8
	2. Le rôle de l'autopartage dans les politiques de déplacements		P.9
	3. Un mode de déplacement durable	p.9	
	4. L'autopartage : données générales	p.10	
	Annexes		p.12
	Annexe 1 : Tarifs autolib' au 1 ^{er} janvier 2008	p.12	
	Annexe 2 : Lyon Parc Auto : informations pratiques		p.13
	Annexe 3 : Les Parcs gérés par Lyon Parc Auto	p.14	

I. LPA développe un nouveau service d'autopartage

1. Naissance d'un pôle lyonnais d'autopartage

Acteur innovant du développement durable et de la mobilité, Lyon Parc Auto est également un acteur précurseur en termes de développement des modes de déplacements individuels doux, de l'intermodalité et de la multimodalité.

Lyon Parc Auto s'oriente aujourd'hui vers une diversification de son activité et propose depuis le 1^{er} janvier 2008 un nouveau service : l'autopartage.

La SEM s'intéresse à l'autopartage depuis plusieurs années. Cet intérêt s'est traduit en 2003, par un partenariat entre Lyon Parc Auto (LPA) et l'association La Voiture Autrement (LVA¹) qui permettait le stationnement des véhicules dans les parcs LPA. Les deux structures se sont rapprochées en octobre 2007, ce qui a conduit à un transfert d'activité de l'association vers LPA le 1^{er} janvier 2008.

Cette alliance offre de nouvelles perspectives à l'autopartage lyonnais :

- donner une nouvelle impulsion au développement de l'autopartage dans l'agglomération lyonnaise grâce aux capacités d'investissement de LPA
- développer de nouvelles stations dès les premiers mois de 2008 dans l'ensemble des parcs LPA, avant une extension sur d'autres secteurs de l'agglomération. L'objectif étant de proposer 70 véhicules dès fin 2008.
- améliorer doublement le service : plus de stations pour assurer un maillage plus fin du territoire et ainsi augmenter la proximité du service, plus de véhicules disponibles 7j/7 et 24h/24.

La réunion des compétences et moyens respectifs de Lyon Parc Auto et de LVA a permis de constituer un véritable pôle lyonnais d'autopartage. Celui-ci allie le savoir-faire et l'expérience de La Voiture Autrement et la capacité financière et matérielle, l'exigence du service et de la qualité de Lyon Parc Auto.

2. Un nouveau service : Autolib'

Le service d'autopartage de la région lyonnaise, Autolib', créé en mars 2003 compte aujourd'hui plus de 300 abonnés, parmi lesquels 10% sont des professionnels (architectes, restaurateurs, professions libérales...).

Les stations actuelles :

Les 8 stations d'autopartage dans les parcs LPA	Nb total de véhicules	Nb de petites citadines (Twingo, C1, 107...)	Nb de petits utilitaires (Kangoo, Berlingo)
Antonin Poncet	1		1
Terreaux	6	5	1

1 La Voiture Autrement, association qui gérait le service d'autopartage à Lyon depuis 2003.

République	4	3	1
Gros Caillou	3	2	1
Saint-Jean	2	1	1
Fosse aux Ours	2	1	1
La Part-Dieu C.Commercial	3	2	1
Hôtel de Ville Villeurbanne	3	2	1
Total	24	16	8

3. 2008, l'année du développement

Lyon Parc Auto prévoit :

- 70 véhicules fin 2008 (46 véhicules supplémentaires ajoutés au cours de l'année).
- La diversification de la gamme des véhicules proposés par l'intégration de véhicules hybrides (Toyota Prius) et de monospaces (ex : C4 Picasso).
- L'ouverture de 14 nouvelles stations au cours de l'année 2008.
- L'agrandissement de 3 stations existantes (Fosse aux Ours, Saint Jean, Antonin Poncet).
- La préparation de la mise en place de tarifications combinées (notamment avec le SYTRAL et la Région pour les TER)
- La préparation de l'ouverture de stations sur voirie (fin 2008/ début 2009).

Le choix des véhicules est effectué selon deux critères : leur moindre consommation et un taux d'émissions de CO₂ le plus faible possible.

Ainsi, quatre véhicules hybrides seront intégrés au parc en 2008. Les autres véhicules fonctionneront soit à l'essence (8 véhicules) soit au gasoil (58 véhicules).

Sept nouvelles stations seront ouvertes dès le printemps 2008, et sept autres le seront à l'automne. Ainsi, le service proposera en fin d'année 70 véhicules répartis dans 22 stations. Ceci permettra d'équiper la plupart des parcs publics de stationnement de LPA d'une station d'autopartage.

Ouvertures de stations prévues

- au printemps 2008 :

Perrache, Vilette, Cordeliers, Berthelot, Croix-Rousse, Saint-Georges, La Halle

- à l'automne 2008 :

Bonnel Servient, Morand, Saint-Antoine, Cité Internationale, Tony Garnier, Hôtel de Ville
Lyon, Célestins

Offre disponible fin 2008 :

42 petites citadines	6 Renault Twingo
	20 Citroën C1
	2 Peugeot 107
	14 Toyota Aygo
19 petits utilitaires	3 Renault Kangoo
	16 Citroën Berlingo
6 berlines	4 Toyota Prius
	2 Renault Modus
3 monospaces	3 Citroën C4 Picasso

4. Autolib' en pratique

L'autopartage est un système **simple et pratique** de véhicules en « libre service » **pour 1,2,3 heures** pour une journée ou pour quelques jours.

Les véhicules sont **disponibles 24h/24 et 7j/7** dans différents emplacements de la ville et peuvent être réservés 24h/24 et 7j/7 par Internet ou grâce à un centre d'appels.

La carte d'utilisateur permet de retirer et de rendre un véhicule dans un même emplacement sans intervention extérieure, comme si c'était un véhicule personnel.

Le service s'occupe de tout : entretien courant, révisions, assurance, gestion des places de stationnement attribuées...

L'utilisateur paie un abonnement mensuel puis chaque réservation proportionnellement à la durée et aux kilomètres parcourus (voir annexe 1 : *Les tarifs autolib' au 1^{er} janvier 2008*). Les tarifs incluent l'assurance, l'entretien, le parking attribué et le carburant. Le budget est ainsi

parfaitement maîtrisé.

Le système convient autant à des **usages privés** (soirées, week-end, courses, transport d'objets encombrants...) qu'à des **professionnels** (artisans, commerçants, professions libérales, associations, collectivités...).

L'accès au véhicule se fait très facilement : réservation instantanée par Internet ou par téléphone.

Les véhicules mis à disposition sont régulièrement entretenus.

Les modèles de voiture proposés répondent aux différents besoins (petites citadines, familiales et utilitaires).

Les formalités d'abonnement sont simplifiées au maximum.

Le point de départ et de retour de la voiture sont identiques : ce n'est pas le système Vélo'V, où le vélo est déposé dans n'importe quelle station. Avec Autolib' chaque véhicule doit être rendu dans la station de départ.

Autolib' offre également des **services complémentaires** :

- Utilisation de véhicules dans les autres villes proposant un service d'autopartage (Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Marseille, Bordeaux, Paris et Lille) via le réseau France AutoPartage.
- Une ½ heure de gratuité supplémentaire au service Vélo'V.
- Des avantages chez certains loueurs pour les locations de plus longue durée.

Deux formules d'abonnement² sont proposées aux particuliers et aux professionnels. La durée du contrat est d'un an minimum, mais la formule "Découverte" permet aux personnes intéressées de découvrir le service pendant 3 mois, ce qui offre la possibilité de le tester.

Les inscriptions se font dans les locaux de LPA sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un permis de conduire.

Chaque mois, une facture comprenant l'abonnement mensuel et le coût de chaque utilisation facturée à l'heure et au kilomètre (carburant compris) est adressée aux utilisateurs.

2 Voir la grille tarifaire en annexe 1.

1. Un concept méconnu en France

En France, l'autopartage est peu développé : on compte environ 6000 utilisateurs contre :

- 30 000 en Grande-Bretagne
- 70 000 en Allemagne
- 75 000 en Suisse
- 140 000 en Amérique du Nord.

La Ville de Paris a mené une enquête en fin d'année 2007 sur l'autopartage. Il ressort des résultats que l'autopartage est un concept méconnu.

A la question "Avez-vous déjà entendu parler de ce qu'on appelle l'autopartage ?", les parisiens interviewés répondent à 60% "non".

Mais les 40% qui répondent "oui" se décomposent comme suit :

- 28% confondent avec le covoiturage³
- 1% rapprochent le concept de Vélib'
- 3% donnent une réponse fausse
- 8% seulement donnent une bonne définition de l'autopartage

Donc 8% seulement des personnes interviewées connaissent l'autopartage ! Dans une ville où le service existe depuis de nombreuses années et où la communication est importante de la part des différents prestataires comme des collectivités locales.

2. Le rôle de l'autopartage dans les politiques de déplacements

La mobilité individuelle est essentielle dans nos vies modernes. Elle s'est massivement exprimée durant des années au travers d'une vision monomodale des déplacements, en priorisant de manière assez systématique les déplacements en voiture. Mais les temps

3 Le covoiturage consiste à regrouper dans une voiture plusieurs personnes qui font le même trajet.

changent, et la population urbaine aspire à une plus grande liberté dans ses déplacements avec un choix modal qui varie en fonction des jours, des heures, des activités....

Ainsi les politiques de déplacements axent leur stratégie autour de la multimodalité offerte aux citoyens : le développement du réseau de transports en commun, les aménagements des cheminements piétons, la mise en œuvre de Vélo'V et les actions en faveur de l'utilisation des vélos sont autant de facteurs qui complètent pour offrir une alternative à l'usage de la voiture en ville.

Mais force est de constater qu'à certains moments, une voiture est nécessaire (pour une sortie en soirée, pour aller chercher un colis encombrant, pour accompagner un enfant à une activité éloignée, pour un déplacement professionnel...). L'autopartage s'inscrit alors pleinement dans cette offre de déplacements multimodale en mettant à disposition l'usage d'une voiture, seulement pour le temps nécessaire, avec tous les avantages d'un mode de déplacement individuel sans les inconvénients (ni pour l'utilisateur, ni pour la collectivité).

Ainsi le service autolib' est un maillon indispensable de l'offre de déplacements en faveur de la multimodalité.

3. Un mode de déplacement durable

En réduisant les impacts environnementaux de la voiture, en facilitant l'accès ponctuel d'un véhicule et en amoindrissant les budgets liés aux transports, l'autopartage est un concept qui s'inscrit dans les politiques locales de développement durable.

Il faut savoir qu'un véhicule autopartagé est utilisé par 20 conducteurs.

L'autopartage est un moyen simple et efficace :

- De se déplacer librement, sans supporter les contraintes qu'impose la possession d'un véhicule en milieu urbain.
- De mieux gérer son budget déplacement.
- D'offrir la possibilité de disposer d'un véhicule à toutes les catégories de la population (affranchissement des coûts d'achat d'un véhicule, suppression des problématiques de stationnement, budget maîtrisé par un coût facturé à l'heure et au kilomètre parcouru ...).

L'autopartage contribue également à rendre la vi(II)e plus agréable :

- En réduisant le nombre de véhicules en ville.
- En libérant de l'espace public.
- En modifiant progressivement les comportements individuels.

- En favorisant le développement de l'intermodalité et l'usage des modes de déplacements doux.
- En s'inscrivant dans les plans de déplacement au sein des entreprises et des collectivités.
- En s'intégrant au plan de déplacement urbain.
- En réduisant l'impact environnemental de la voiture (bruit, pollution des bâtiments, impacts sur la santé ...).

4. L'autopartage, données générales

Selon le rapport du Sénat⁴ en France les voitures sont en moyenne utilisées 8% de leur durée de vie. Le reste du temps elles sont immobiles, en stationnement.

Ce chiffre se rapproche de celui souvent trouvé dans diverses publications, qui indique qu'un véhicule passe 85% de son temps en stationnement !

Cette immobilité des véhicules représente un **gaspillage** :

- Économique : eu égard au coût d'investissement pour l'achat, au coût d'entretien, d'assurance...
- Environnemental : le fait de posséder un véhicule conduit à l'utiliser plus souvent, même si le trajet effectué ne le justifie pas.
- D'espaces publics : une voiture représente environ 10m² pour le stationnement ! Espace qui se réduit avec l'autopartage car une voiture "autopartagée" remplace entre 4 et 8 véhicules.

4 Rapport au Sénat – 2005/2006 – N°333 – déposé par Monsieur Rolland Ries.

Annexes

Annexe 1

Tarifs autolib' au 1^{er} janvier 2008

	ABONNEMENT « CLASSIQUE »		Prix TTC
	PARTICULIER	PROFESSIONNEL	
Durée	1 an minimum	1 an minimum	Carburant Entretien Assurance et parking attribué INCLUS !
Inscription: - Frais d'inscription - Dépôt de garantie (encaissé*) - Caution (non encaissée) - Ouverture d'une carte supplémentaire	18,00 € 150,00 € 500,00 € -	18,00 € 300,00 € 500,00 € 10,00 €	30% de remise sur les heures non utilisées
Abonnement mensuel: - Abonnement mensuel - Par conducteur supplémentaire - Par carte supplémentaire (non nominative) - Rachat partiel de franchise (franchise de 750,00 euros ramenée à 450,00 euros)	12,60 € 2,10 € - 6,30 €	15,00 € - 5,00 € 6,30 €	Heures de nuit (23h à 7h) gratuites
Coût d'utilisation - Catégorie 1 (Twingo, C1, 107) - Prise en charge - Par heure (7h00 à 23h00) - Par heure (23h00 à 7h00) - Forfait jour - Par km - Par km au-delà de 100 km	 2,10 € 2,10 € Gratuit 21,00 € 0,32 € 0,19 €	 2,10 € 2,10 € Gratuit 21,00 € 0,32 € 0,19 €	

Coût d'utilisation - Catégorie 2 (Modus, Peugeot 206, Kangoo, Berlingo)			
- Prise en charge	2,10 €	2,10 €	
- Par heure (7h00 à 23h00)	2,52 €	2,52 €	
- Par heure (23h00 à 7h00)	Gratuit	Gratuit	
- Forfait jour	25,20 €	25,20 €	
- Par km	0,38 €	0,38 €	
- Par km au-delà de 100 km	0,23 €	0,23 €	

➤ restitué(e) lors de la résiliation

« Offre DECOUVERTE 3 mois »

Découvrez le service Autolib' pendant 3 mois !

Vous pouvez ensuite résilier votre contrat qui prendra fin à l'issue des trois premiers mois. Dans le cas contraire, votre abonnement se poursuivra automatiquement en abonnement Classique. Cette offre est réservée à la souscription d'un nouvel abonnement (une seule offre par foyer/ structure professionnelle).

L'offre Lyon Parc Auto

- **28 parcs gérés**
- **20 959 places en parcs**
- **22 472 places en voirie**
- **8 500 abonnés**
- **7 000 000 de passages horaires par an**

Lyon Parc Auto, l'entreprise

- **Date de création : 1969**
- **Président : Christian Philip**
- **Directeur : François Gindre**
- **Effectif : 161 personnes**

Annexe 3

Les Parcs gérés par Lyon Parc Auto (* : abonnement seulement)

Parc	Capacité	Mise en service
Parc P1 Lyon – Saint Exupéry	1970 places	janvier 2008
Parc Grolée	277 places	septembre 2007
Parc Gros Caillou	468 places	mars 2007
Parc Fosse Aux Ours	423 places	décembre 2006
Parc Hôtel de Ville-Villeurbanne	379 places	novembre 2006
Parc P2 – Cité Internationale	1 186 places	mai 2006
Parc Saint-Georges	711 places	novembre 2005
Parc P0 Cité Internationale	990 places	septembre 2004
Parc Vendôme*	159 places	décembre 2001
Parc minute Gare Part-Dieu	165 places	avril 2001
Parc Saint-Just*	63 places	décembre 2000
Parc Antonin Poncet	706 places	décembre 1998
Parc Berthelot	341 places	septembre 1995
Parc Gare Part-Dieu	1 705 places	mai 1995
Parc Bonnel-Servient	777 places	mars 1995
Parc Croix-Rousse	333 places	décembre 1994
Parc Célestins	414 places	décembre 1994
Parc Terreaux	657 places	juin 1994
Parc République	782 places	avril 1993
Parc Bourse*	534 places	novembre 1992
Parc Vilette	719 places	janvier 1985
Parc Hôtel de Ville- Lyon	217 places	avril 1980
Parc Perrache	890 places	juin 1976
Parc Part-Dieu Centre Commercial	3 038 places	septembre 1975
Parc Saint-Jean	1 005 places	juillet 1973
Parc Cordeliers	788 places	décembre 1971
Parc Saint-Antoine	812 places	octobre 1971
Parc La Halle	478 places	décembre 1970